

MAIRIE DE THERVAY

39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2026-02-07

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian,
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline,
PHILIPPON Franck

ABSENT : BERTOLI Régis.

Secrétaire de séance : CHAMPONNOIS Alain.

Convocation du 20/02/2026 (affichée le 20/02/2026).

OBJET : Financement de la contribution incombant à la commune pour l'année 2026 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural du canton de Montmirey-Le-Château

M Le Maire donne lecture des modalités de financement des dépenses de fonctionnement incombant à la commune pour l'année 2026 au titre des dépenses du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de l'Espace Rural et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu l'état des finances communales et selon son engagement
- Considérant les dépenses de fonctionnement du Syndicat

DECIDE d'assurer le financement de la participation globale incombant à la commune par une somme de 3.852,51 € directement financée à l'aide de ressources générales non fiscales. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

